

RE P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2014

CHAPITRE 41

**MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2014	9
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	10
2.1.	PROGRAMME 541: PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE	11
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	12
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	12
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	12
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	14
2.2.	PROGRAMME 542: AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL	22
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	23
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	23
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	23
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	24
2.3.	PROGRAMME 543: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	38
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	39
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	39
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	40
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	41
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	52

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	54
3.2.	LEÇONS APPRISES	54
3.3.	PERSPECTIVES	54

NOTE EXPLICATIVE

En 2007 le Cameroun effectue une avancée indéniable dans la modernité à travers l'adoption le 27 décembre, de la loi portant Régime Financier de l'Etat. Cette « Constitution financière » introduit dans l'administration la gestion axée sur les résultats à travers le budget programme. En prélude au basculement dans ce nouveau mode gestion le 1^{er} janvier 2013, la documentation budgétaire accompagnant le projet de loi de finance s'enrichie du Projet de Performance des Administrations (PPA). Ce document élaboré par chaque département ministériel ou institution, présente les programmes avec des objectifs assortis d'indicateurs de performance.

Par application de l'article 22 alinéa 3 de la loi de 2007, « le projet de loi de règlement est accompagné des rapports annuels de performance des administrations rédigés par les ordonnateurs principaux » et qui rendent compte de la performance projetée dans les PPA. Ainsi, en 2014, les premières évaluations de l'exécution du budget par programme ont eu lieu à travers la production par tous les départements ministériels des rapports annuels de performance de l'exercice 2013.

A cet effet, les pouvoirs politiques dans leur ensemble ont pu apprécier la mise en œuvre des programmes dans les départements ministériels. La Chambre des Comptes de la Cour Suprême à travers son avis sur le projet de loi de règlement et le parlement pendant l'examen de la loi de règlement pendant la session budgétaire.

En cette deuxième année d'élaboration des Rapports annuels de performance où l'exercice a été étendu aux institutions, l'accent est mis sur l'amélioration qualitative du document notamment au niveau du renseignement de la performance technique des administrations, dans le respect de ses trois parties :

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2014;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2014 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La vision du Chef de l'Etat est de faire du Cameroun un pays émergent à horizon 2035. Le DSCE opérationnalise cette vision tout en mettant le Cameroun en conformité avec ses engagements internationaux en matière d'emploi, de travail et de sécurité sociale.

A cet effet, la responsabilité du sous-secteur « Travail et Sécurité Sociale » est de contribuer à l'amélioration de la protection du travail et de la sécurité sociale.

Pour ce faire, le Sous-secteur « Travail et Sécurité Sociale » ambitionne de promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous, d'améliorer la protection du travail ainsi que la gouvernance du Sous-Secteur.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

En cohérence avec la vision nationale, le DSCE et la stratégie sectorielle du développement social, le sous-secteur « Travail et Sécurité Sociale » ambitionne de faire en sorte que la totalité de la population camerounaise ait un accès qualitatif à la sécurité sociale au Cameroun en tant que droit fondamental, et que le travail décent soit généralisé à tous les travailleurs et à tous les secteurs d'activité à l'horizon 2035.

I.1.1. Objectif stratégique 1 : Promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous

L'objectif national d'amélioration de la protection et de la sécurité sociales interpelle le Gouvernement sur la nécessité de résoudre le problème de l'insuffisance de la couverture en matière de sécurité sociale, résultant de l'inadéquation du système actuel et de l'absence d'une stratégie de sécurité sociale globale.

En effet, le système actuel de sécurité sociale semble être arrivé à épuisement de potentiel, à la fois par rapport à sa configuration et à sa gestion.

Sur le premier point, les branches couvertes n'intègrent pas toutes les branches de la convention **102** normes minimales sur la sécurité sociale de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier l'assurance maladie et l'assurance chômage. De plus, le système actuel ne couvre que **10%** de la population.

Par ailleurs, les niveaux et les modalités des prestations, dans le Public comme dans le Privé, restent non satisfaisants.

Conscient de ce fait, le Gouvernement entend mettre en place une stratégie de promotion de la sécurité sociale visant non seulement à couvrir et à améliorer le nombre de branches de sécurité sociale, mais aussi et surtout, le niveau et la gestion des prestations servies, par l'extension de la couverture à toutes les autres catégories socio-économiques encore en marge du système actuel.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes des dispositions du décret n°2005/085 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique et des

programmes du Gouvernement dans les domaines des relations professionnelles, du statut des travailleurs et de la sécurité sociale.

A ce titre, il est responsable :

- du contrôle de l'application du Code du Travail et des conventions internationales, ratifiées par le Cameroun, ayant trait au travail ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévoyance et de sécurité sociales ;
- de la liaison entre le Gouvernement et les organisations syndicales et patronales ;
- de la liaison avec les institutions du système des Nations Unies et de l'Union Africaine spécialisées dans le domaine du Travail en relation avec le Ministère des Relations Extérieures ;
- de la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les organismes internationaux relevant de son secteur de compétence en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il assure la tutelle de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et des organismes publics ou parapublics relevant de son secteur.

Le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale s'inscrit dans l'axe 1.3.4 du DSCE.

S'agissant des fonctions, Le Décret N°2003/011/PM du 09 janvier 2003 portant nomenclature budgétaire assigne à ce sous-secteur deux fonctions principales :

- 7.5. Protection du travail ;
- 7.6. Prévoyance sociale (sécurité sociale).

La fonction principale «Protection du Travail» comprend trois fonctions secondaires attribuées à ce sous-secteur, à savoir :

- 7.5.1. Administration du travail ;
- 7.5.2. Inspection du travail ;
- 7.5.3. Activités syndicales.

Quant- à la fonction principale « Administration de la prévoyance sociale », elle comprend également trois fonctions secondaires :

- 7.6.1. Prévoyance maladie et accident ;
- 7.6.2. Prévoyance retraite ;
- 7.6.3. Prévoyance chômage.

Ainsi, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du Travail et de la Sécurité Sociale ces trois (03) dernières années en rapport avec l'objectif stratégique du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale s'est articulée autour des principaux programmes ci-après :

- Promotion de la Sécurité Sociale pour le plus Grand Nombre ;
- Amélioration de la Protection du Travail ;
- Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-Secteur Travail et Sécurité Sociale.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les trois (3) programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ont été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants :

- La loi de finances 2014 promulguée par le Chef de l'Etat ;
- La mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat ;

- La conjoncture économique internationale et nationale défavorable ;
- L'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale qui constitue une pesanteur lourde sur la mise en œuvre de la réforme de la stratégie gouvernementale en matière de sécurité sociale ;
- La guerre contre le terrorisme a eu un effet négatif sur la mise à disposition des quotas prévus dans l'enveloppe budgétaire allouée au programme ;
- La hausse des prix des hydrocarbures qui a eu un impact négatif sur le climat social, ce qui a amené le Gouvernement à prendre des mesures concrètes d'atténuation, notamment :
 - La signature du décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ;
 - La revalorisation des salaires des personnels de la Fonction Publique ;
 - La mise en place d'un Comité de concertation et du suivi du dialogue social ;
 - La réduction des taxes imposées aux transporteurs ;
 - L'augmentation des tarifs de transports ;
- La signature de l'accord de partenariat entre le Cameroun et le BIT qui marque la volonté du Gouvernement à promouvoir le travail décent dans les entreprises ;
- L'implémentation de l'initiative Voluntary Counselling and Testing at Work (VCT@ Work) ont montré la volonté des employeurs et travailleurs à mener à bien la lutte contre le VIH et le sida dans le monde du travail ;
- Les élections sociales qui appellent à une action forte du MINTSS dans la protection des travailleurs;
- Le non-respect des normes du travail dont l'effet immédiat est la mise à mal du dialogue tripartite entre les partenaires au dialogue social.

Ces programmes répondent aux exigences du contexte national marqué non seulement par la précarité de la situation des travailleurs et le développement du secteur informel, mais également par le développement dans un environnement juridique lacunaire, d'initiatives non gouvernementales dans le domaine du travail.

Ce développement lui-même s'explique par les insuffisances dans le milieu du travail, du système de sécurité sociale existant qui exclut la majeure partie de la population camerounaise (90%) et dans le domaine du dialogue social. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération ainsi que l'intégration des couches non encore couvertes par le système actuel de sécurité sociale constituent, par conséquent les défis majeurs de ce programme.

Plus spécifiquement, il s'agit, tout en consolidant les acquis, d'améliorer la protection des travailleurs, de réorganiser structurellement les organismes de sécurité sociale existants d'une part, et d'élargir le champ d'application matériel, personnel et professionnel de la sécurité sociale au plus grand nombre d'autre part, notamment en allant vers les catégories jusque là en marge du système, en l'occurrence : les opérateurs du secteur informel, les paysans et autres travailleurs essentiellement constitués de jeunes chercheurs d'emploi et de femmes qui vont devoir être pris en charge, dans le cadre des chantiers à Haute Intensité de Main-d'œuvre.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2014

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 541

PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE PLUS GRAND
NOMBRE

Responsable du programme

Mme FONKWA DJUIKAM Epse BOUBA Germique Cécile
DIRECTEUR DE LA SECURITE SOCIALE

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun	
Indicateur	Intitulé:	Proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	10.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	15.0
	Année cible:	2014
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS Action 02: ELARGISSEMENT DE LA SECURITE SOCIALE AUX CHAMPS MATERIEL ET PERSONNEL NON COUVERTS	
DOTATIONS INITIALES	AE 256 059 000	CP 256 059 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Mme FONKWA DJUIKAM Epse BOUBA Germique Cécile, DIRECTEUR DE LA SECURITE SOCIALE	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 541 du Ministère du travail et de la sécurité sociale a été exécuté dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau régime financier, caractérisé par l'appropriation progressive des spécificités du Budget Programme par tous les maillons de la chaîne des résultats d'une part, et d'autre part, par l'introduction d'un nouvel outil informatique de préparation et d'exécution de ce budget, ainsi que les écarts constatés entre les dotations et les allocations trimestrielles réelles.

Ce programme se déroule également dans un contexte national marqué non seulement par la précarité de la situation des travailleurs et le développement du secteur informel, mais également dans un environnement juridique lacunaire, car les textes législatifs existants limitent la sécurité sociale aux travailleurs relevant du Code du travail et aux fonctionnaires et assimilés. Il n'existe donc pas de textes permettant d'étendre la sécurité sociale à d'autres champs matériel et personnel.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

Il sera question de consolider et d'améliorer le système de sécurité sociale des travailleurs actuels, à travers une réforme de l'organisme de sécurité sociale existant (CNPS).

De plus, ce programme s'occupera de l'extension du système de sécurité sociale vers de nouveaux champs matériels, en l'occurrence, la branche assurance maladie.

Un accent sera également mis sur l'extension du système de sécurité sociale vers de nouveaux champs personnels: travailleurs de l'économie informelle, travailleurs ruraux et professions libérales. Enfin, il a pour mission de promouvoir la coopération technique

en matière de sécurité sociale.

- **Analyse de la performance globale du Programme 541**

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	89, 36	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 252 704 795	CP 252 704 795
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 3 354 205	Ecart CP 3 354 205
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 242 768 684	CP 254 168 233
TAUX DE CONSOMMATION	96,1 %	100,6 %

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 1 renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs								
OBJEC TIF	Améliorer le système de gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale							
INDICA TEUR	Intitulés :		Nombre d'organisme de gestion du régime privé de sécurité sociale réformé		Taux de réalisation technique : 0%			
			Nombre d'organisme de gestion du régime du secteur public existant					
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2013					
	Valeur de référence :		0					
	Année cible :		2015					
	Valeur cible :		1					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		0%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	157 845 000	157 845 000	154 490 795	154 490 795	154 490 795	154 490 795	92,59%	100%

ACTIVITÉS MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	Suivi et évaluation de la politique de sécurité sociale Coordination des activités de sécurité sociale Elaboration de la stratégie de sécurité sociale
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- L'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale constitue une pesanteur lourde sur la mise en œuvre de la réforme de la stratégie gouvernementale en matière de sécurité sociale ; - La conjoncture économique internationale défavorable et la guerre contre le terrorisme ont eu un effet négatif sur la mise à disposition des quotas prévus dans l'enveloppe budgétaire allouée au programme ; - Le décret n°2014/2377/pm du 13 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès (PVID).
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Des dossiers administratifs, des correspondances et entretien des bureaux ; - Des missions de collectes des informations organisées ; - Des réunions d'évaluation organisées ; - Des travaux supplémentaires rémunérés ; - La contrepartie du travail réglée ; - Des descentes organisées sur le terrain ; - Des missions organisées.

PERSPECTIVES	Au regard de l'état des lieux dressé plus haut, il s'avère important en perspective de : – Revoir la formulation de l'indicateur ; – Former les responsables de la chaîne des résultats à l'effet de permettre un fonctionnement optimal du programme ; – Désigner les responsables des activités et des tâches ; – Insérer les activités de la CNPS dans le programme de promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre ; – Réactiver les commissions régionales du contentieux de la prévoyance sociale ; – Créer les services régionaux de sécurité sociale et les prévoir dans le texte organique du MINTSS ; – Rendre lisible la gestion de l'action sanitaire et sociale développée à la CNPS ; – Mettre en place une structure en charge de la prévention des Risques Professionnels ; – Mettre concrètement en œuvre la branche d'assurance maladie universelle ; – Adopter les textes législatifs et réglementaires sur les mutuelles sociales et les sociétés secours mutuel ; – Mener des évaluations actuarielles et financières sur le régime des Personnels de l'Etat ; – Rendre opérationnel le texte d'application sur l'assurance volontaire pour la branche d'assurance de pension d'invalidité et de décès en revoyant les conditions d'assujettissement et de complément des périodes d'assurance ; – Elaborer un texte d'application sur l'assurance volontaire dans la branche des Risques Professionnels ; – Renforcer les capacités des personnels en matière de maîtrise de la comptabilité spécifique des organismes de sécurité sociale ; – Accélérer la procédure de ratification de la norme minimum de sécurité sociale et des conventions multilatérales en matière de sécurité sociale.
---------------------	--

Cette action vise l'amélioration du système de Sécurité Sociale existant.

Il s'agit d'une part, de reformer le régime de Sécurité Sociale du secteur public par la mise en place d'un Organisme de Sécurité Sociale en charge spécifiquement des personnels de l'Etat et d'autre part, de permettre à la CNPS d'améliorer ses performances.

Action 2
Elargissement de la sécurité sociale aux champs matériel et personnel non couverts

OBJEC TIF	Intégrer les couches socioprofessionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale							
INDICA TEUR	Intitulé :		Nombre d'organismes de gestion de l'assurance maladie		Taux de réalisation technique : 0%			
	Unité de mesure :		Nombre					
	Année de référence :		2012					
	Valeur de référence :		0					
	Année cible :		2016					
	Valeur cible :		1					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		0					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	98 214 000	98 214 000	98 214 000	98 214 000	98 214 000	89 601 227	91.23%	91,23%
ACTIVIT ES MAJEU RES REALIS EES (présen tation des extrants)	- Promotion de la mutualité en matière de sécurité sociale							

CONTE XTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTI ON	- L'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale constitue une pesanteur lourde sur la mise en œuvre de la réforme de la stratégie gouvernementale en matière de sécurité sociale ; - La conjoncture économique internationale défavorable et la guerre contre le terrorisme ont eu un effet négatif sur la mise à disposition des quotas prévus dans l'enveloppe budgétaire allouée au programme ; - Le décret n°2014/2377/pm du 13 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès (PVID).
JUSTIFI CATION DU RESUL TAT ET DE L'UTILI SATION DES RESSO URCES (extrant s)	01 manuel des procédures relatives à la création, à l'organisation et fonctionnement des mutuelles de sécurité sociale : Conçu et Produit.

PERSPECTIVES	Au regard de l'état des lieux dressé plus haut, il s'avère important en perspective de : – Revoir la formulation de l'indicateur ; – Former les responsables de la chaîne des résultats à l'effet de permettre un fonctionnement optimal du programme ; – Désigner les responsables des activités et des tâches ; – Insérer les activités de la CNPS dans le programme de promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre ; – Réactiver les commissions régionales du contentieux de la prévoyance sociale ; – Créer les services régionaux de sécurité sociale et les prévoir dans le texte organique du MINTSS ; – Rendre lisible la gestion de l'action sanitaire et sociale développée à la CNPS ; – Mettre en place une structure en charge de la prévention des Risques Professionnels ; – Mettre concrètement en œuvre la branche d'assurance maladie universelle ; – Adopter les textes législatifs et réglementaires sur les mutuelles sociales et les sociétés secours mutuel ; – Mener des évaluations actuarielles et financières sur le régime des Personnels de l'Etat ; – Rendre opérationnel le texte d'application sur l'assurance volontaire pour la branche d'assurance de pension d'invalidité et de décès en revoyant les conditions d'assujettissement et de complément des périodes d'assurance ; – Elaborer un texte d'application sur l'assurance volontaire dans la branche des Risques Professionnels ; – Renforcer les capacités des personnels en matière de maîtrise de la comptabilité spécifique des organismes de sécurité sociale ; – Accélérer la procédure de ratification de la norme minimum de sécurité sociale et des conventions multilatérales en matière de sécurité sociale.
---------------------	--

Action 01 RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS

OBJECTIF	Améliorer le niveau et la qualité des prestations sociales du secteur public							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'organisme de gestion du régime privé de sécurité sociale réformé				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		1.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'organisme de gestion du régime du secteur public existant				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		1.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	157 845 000	157 845 000	154 490 795	154 490 795	154 490 795	164 193 798	100 %	106,3 %

Action 02 ELARGISSEMENT DE LA SECURITE SOCIALE AUX CHAMPS MATERIEL ET PERSONNEL NON COUVERTS								
OBJECTIF	Intégrer au moins 30 % des couches socioprofessionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'organismes de gestion de l'assurance maladie				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		1.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de population active intégrée				TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		20.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	98 214 000	98 214 000	98 214 000	98 214 000	88 277 889	89 974 435	89.9 %	91.6 %

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 542

AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL

Responsable du programme

Mme NGONO SCHOLASTIQUE
Chef de Division des Normes et de la Coopération Internationale

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	renforcer la protection sociale des travailleurs en milieu professionnel	
Indicateur	Intitulé:	Indice des relations professionnelles, de santé et de sécurité au travail 3
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	1.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	5.0
	Année cible:	2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE ET DE SECURITE EN MILIEU DE TRAVAIL Action 02: SUIVI DU CLIMAT SOCIAL Action 03: ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL Action 04: PROMOTION ET APPLICATION DES NORMES DU TRAVAIL Action 05: REDYNAMISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 884 699 000	CP 1 394 699 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Mme NGONO SCHOLASTIQUE, Chef de Division des Normes et de la Coopération Internationale	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 542 du Ministère du travail et de la sécurité sociale a été exécuté dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau régime financier caractérisé par l'appropriation progressive des spécificités du Budget Programme par tous les maillons de la chaîne des résultats d'une part, et d'autre part par l'introduction d'un nouvel outil informatique de préparation et d'exécution de ce budget, ainsi que les écarts constatés entre les dotations et les allocations trimestrielles réelles.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	4	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	80 %	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 867 779 735	CP 1 377 779 735
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 16 919 265	Ecart CP 16 919 265
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 177 884 277	CP 1 227 512 920
TAUX DE CONSOMMATION	63,1 %	89,1 %

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 1: Promotion des principes de santé et de sécurité en milieu de travail								
OBJEC TIF	Améliorer le dispositif des principes de santé et sécurité en milieu de travail							
INDICA TEUR	Intitulé :			Nombre d'entreprises assujetties ayant un CHS fonctionnel			Taux de réalisation technique : 56%	
	Unité de mesure :			Nb				
	Année de référence :			2013				
	Valeur de référence :			325				
	Année cible :			2016				
	Valeur cible :			800				
	Réalisation exercice (Résultat technique) :			123				
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	544 200 000	544 200 000	536 329 998	536 329 998	536 329 998	536 329 998	100%	100%

ACTIVITÉS MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extrants)	- Suivi et évaluation de la politique nationale de santé et sécurité au travail - Coordination des activités de santé et sécurité - Respect des conditions d'hygiène en milieu du travail
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- La signature du décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ; - La revalorisation des salaires des personnels de la Fonction Publique ; - La mise en place d'un Comité de concertation et du suivi du dialogue social ; - La réduction des taxes imposées aux transporteurs ; - L'augmentation des tarifs de transports. ;
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrait s)	- 123 CHS créés
PERSPECTIVES	- Assurer le renforcement des capacités des acteurs ; - Faire dépister volontairement et de manière confidentielle cinq millions (5 000 000) de travailleurs dans le monde dont cinquante mille (50000) travailleurs environ au Cameroun

Action 1 :

Promotion des principes de santé et de sécurité en milieu de travail

OBJEC TIF	Améliorer le dispositif des principes de santé et sécurité en milieu de travail								
INDICA TEUR	Intitulé :			Proportion d'entreprises respectant les normes de santé, sécurité et bien être			Taux de réalisation technique : 20%		
	Unité de mesure :			%					
	Année de référence :			2013					
	Valeur de référence :			20					
	Année cible :			2016					
	Valeur cible :			30					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :			0					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	544 200 000	544 200 000	536 329 998		5 3 6 3 2 9 9 9 8	28 659 998	91,48%	91,48%	

ACTIVITÉS MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extrants)	- Suivi et évaluation de la politique nationale de santé et sécurité au travail - Coordination des activités de santé et sécurité - Respect des conditions d'hygiène en milieu du travail
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- La réalisation de l'enquête nationale sur les conditions de travail dans les entreprises, non programmée en 2014, aurait pu permettre de renseigner cette valeur. - La signature du décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ; - La revalorisation des salaires des personnels de la Fonction Publique ; - La mise en place d'un Comité de concertation et du suivi du dialogue social ; - La réduction des taxes imposées aux transporteurs ; - L'augmentation des tarifs de transports.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- 123 Comités d'Hygiène et Sécurité créés
Perspectives	Prioriser l'enquête nationale sur les conditions de travail dans les entreprises.

Action 2: Suivi du climat social									
OBJEC TIF	Promouvoir le dialogue tripartite par un appui aux partenaires sociaux								
INDICA TEUR	Intitulé :			Nombre de grève chez les travailleurs			Taux de réalisation technique : 50%		
	Unité de mesure :			Nb					
	Année de référence :			2013					
	Valeur de référence :			16					
	Année cible :			2016					
	Valeur cible :			8					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :			0 (revoir ce résultat en parlant de grève et non de conflits)					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	963 399 000	473 399 000	954 429 998	464 429 818	464 429 000	277 299 358	59.7%	59.7%	
ACTIVIT ES MAJEU RES REALIS EES (présen tation des extrants)	– Projet d'Appui à la Promotion du Dialogue Social (PAPDS) – Rencontres tripartites entre partenaires sociaux – Gestion institutionnelle des questions du travail – Gestion et régulation de l'activité syndicale – Promotion de l'excellence en milieu du travail – Suivi des relations du travail								

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- La signature du décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ; - La revalorisation des salaires des personnels de la Fonction Publique ; - La mise en place d'un Comité de concertation et du suivi du dialogue social ; - La réduction des taxes imposées aux transporteurs ; - L'augmentation des tarifs de transports ; - Les élections sociales qui appellent à une action forte du MINTSS dans la protection des travailleurs; - Le non-respect des normes du travail dont l'effet immédiat est la mise à mal du dialogue tripartite entre les partenaires au dialogue social ;
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Un bâtiment administratif non résidentiel construit ; - Un rapport de suivi des investissements disponible ; - Des dossiers et des correspondances administratives traités ; - Des travaux supplémentaires rémunérés ; - des réunions organisées ; - Des dossiers de candidature pour l'attribution des médailles traités ;
PERSPECTIVES	- Amélioration des conditions de travail dans les Barrages ; - Application du SMIG dans les agro industries - Apporter un appui structurel aux organisations des travailleurs par la production des modules destinés au renforcement des capacités de leurs membres ; - Construction d'un Centre d'information et de formation.

Action 3: Promotion et application des normes du travail			
OBJETIF	Promouvoir et faire appliquer les engagements internationaux et la législation du Cameroun en matière du Travail		
INDICATEUR	Intitulé :	Nombre d'enfants réinsérés dans la vie socioéconomique et ceux victimes de traite	Taux de réalisation technique : 95%

	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2013					
	Valeur de référence :		2000					
	Année cible :		2016					
	Valeur cible :		4000					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		1800					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	25 100 000	25 100 000	25 019 919	25 019 919	22 574 919	22 574 919	90.22%	90,22%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Suivi des activités de coopération internationale ; Application des normes internationales du travail.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- Le non-respect des normes du travail dont l'effet immédiat est la mise à mal du dialogue tripartite entre les partenaires au dialogue social ; - La signature de l'accord de partenariat entre le Cameroun et le bit qui marque la volonté du gouvernement à promouvoir le travail décent dans les entreprises ; - L'intensification de la lutte contre le travail des enfants dont l'indicateur majeur est la création d'un comité interministériel y afférent. - L'insuffisance des données statistiques et des ressources humaines, matérielles et financières qui n'ont pas permis la réalisation des enquêtes pour la collecte des informations - Les difficultés rencontrées par l'inspection du travail à produire des rapports conséquents sur le sujet.							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- 14 rapports réalisés ; - 1800 enfants réinsérés dans le système socioéconomique ; - Des dossiers et des correspondances administratives traités ; - Des travaux supplémentaires rémunérés ; - des réunions organisées ; - Des dossiers de candidature pour l'attribution des médailles traités.
PERSPECTIVES	- Prendre une part active aux réunions statutaires régionales et internationales : Conférence Internationale du Travail (CIT), Commission du Travail et des Affaires Sociales (CTAS) de l'UA, Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT), Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)

Action 4 : Redynamisation de l'Inspection du Travail			
OBJETIF	Moderniser et rendre plus efficace l'Inspection du Travail		
INDICATEUR	Intitulé :	Nombre de places réservées à l'Administration du Travail lors du concours d'entrée à l'ENAM	Taux de réalisation technique : 87,5% revoir ce taux de réalisation
	Unité de mesure :	Nb	
	Année de référence :	2013	
	Valeur de référence :	40	
	Année cible :	2016	
	Valeur cible :	60	
	Réalisation exercice (Résultat technique) :	70	

CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	352 000 000	352 000 000	352 000 000	352 000 00	342 283 706	342 283 706	97.2%	97.2%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Renforcement des capacités opérationnelles de l'inspection du travail - Rencontres tripartites entre partenaires sociaux - Gestion institutionnelle des questions du travail - Gestion et régulation de l'activité syndicale - Promotion de l'excellence en milieu du travail - Suivi des relations du travail							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	- La signature du décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ; - La revalorisation des salaires des personnels de la Fonction Publique ; - La mise en place d'un Comité de concertation et du suivi du dialogue social ; - La réduction des taxes imposées aux transporteurs ; - L'augmentation des tarifs de transports.							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- 05 véhicules 4 x 4 (pick up) de contrôle acquis ; - Un véhicule de liaison acquis ; - 06 véhicules de fonction berline acquis - Des dossiers et des correspondances administratives traités ; - Des travaux supplémentaires rémunérés ; - des réunions organisées ; - Des dossiers de candidature pour l'attribution des médailles traités.							

PERSPECTIVES	L'indicateur change et devient « ratio Inspecteur/Entreprise »
---------------------	--

Action 01 PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE ET DE SECURITE EN MILIEU DE TRAVAIL								
OBJECTIF	Améliorer le dispositif des principes de santé et sécurité en milieu de travail							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'entreprises assujetties ayant 01 CHS fonctionnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		325.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		800.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		proportion d'entreprises respectant les normes de santé, sécurité et de bien-être				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		20.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		30.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	544 200 000	544 200 000	536 329 998	536 329 998	536 329 998	581 724 937	100 %	108.5 %

Action 02 SUIVI DU CLIMAT SOCIAL

OBJECTIF	Promouvoir le dialogue tripartite par un appui aux partenaires sociaux							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de grève chez les travailleurs				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		16.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		8.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	963 399 000	473 399 000	954 429 818	464 429 818	276 245 654	277 929 358	28,9 %	59,8 %

Action 03 ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL

OBJECTIF	Donner plus de visibilité aux actions de sous-secteur travail et sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Document de la Politique Nationale du Travail				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		1.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

Action 04 PROMOTION ET APPLICATION DES NORMES DU TRAVAIL

OBJECTIF	promouvoir et faire appliquer les engagements internationaux et la législation du Cameroun en matière de travail							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'enfants réinsérés dans la vie socio-économique et ceux victimes de traite				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		2000.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		4000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	25 100 000	25 100 000	25 019 919	25 019 919	23 024 919	22 574 919	92 %	90,2 %

Action 05 REDYNAMISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

OBJECTIF	Moderniser et rendre plus efficace l'Inspection du Travail							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de places réservés à l'Administration du Travail lors du concours d'entrée à l'ENAM				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		40.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		60.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de brigade d'Inspection du Travail dotés de matériels roulants et d'équipements informatiques adéquats				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		5.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	352 000 000	352 000 000	352 000 000	352 000 000	342 283 706	345 283 706	97,2 %	98,1 %

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 543

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR
TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Responsable du programme

M. YAPELE Raymond
Sécretaire Général

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	95.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE Action 02: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE Action 03: AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE Action 04: ETUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION AU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE Action 05: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE Action 06: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE Action 07: DEVELOPPEMENT DES TIC DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURIRTE SOCIALE Action 08: CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE Action 09: CONSEIL JURIDIQUE DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE Action 10: COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE Action 11: GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRESS AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 712 242 000	CP 2 712 242 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	M. YAPELE Raymond, Secrétaire Général	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 543 du Ministère du Travail et de la sécurité sociale a été exécuté dans un contexte caractérisé par :

- L'arrimage au budget programme avec les difficultés d'appropriation des nouvelles règles budgétaires;
- Les difficultés de mise en route de l'application informatique (PROBMIS),
- Les mutations économiques et industrielles actuelles ;
- La promotion du travail décent ;
- La réforme de la sécurité sociale.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

Ce programme a pour objectif d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources du sous-secteur travail et sécurité sociale.

Au terme de l'année 2014, sa performance peut se mesurer par la construction et la réhabilitation des services déconcentrés notamment :

- la finition construction de la Délégation Départementale du Travail et la Sécurité Sociale de Mayo Banyo) ;
- la réhabilitation de 05 services déconcentrés : (DRTSS Nord : travaux de réfection (plomberie, peinture, étanchéité, climatisation, VRD) ; DRTSS Ouest : travaux de réfection de tout le bâtiment ; DDTSS Haute Sanaga : Travaux de réfection (portes extérieures) ; DDTSS Haut-Nkam : Travaux de réfection de la délégation ; DDTSS Manyu : Travaux de réfection de la délégation (toiture)).
- La formation de 118 personnels dans de domaines variés pour l'amélioration de la qualité de services et favoriser l'atteinte des objectifs du sous- secteur ;
- L'acquisition de véhicules et autres mobilier de bureau (01 mobilier de bureau acquis dans les services centraux ;des ordinateurs complets acquis dans les services centraux ;01 véhicule de liaison acquis ;06 véhicules berlines acquis ;05 véhicules pick-up 4x4) ;
- La réalisation d'une étude préalable à la construction de l'immeuble abritant les services centraux du MINTSS entre autre.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	86, 38	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	89, 33 %	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 732 515 470	CP 2 732 515 470
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -20 273 470	Ecart CP -20 273 470
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 572 160 414	CP 1 959 681 662
TAUX DE CONSOMMATION	94,1 %	71,7 %

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 01 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE								
OBJECTIF	Mettre en place une base de données susceptibles d'affiner la prise des décisions dans le sous secteurs Travail et Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Nombres d'études d'envergure nationale réalisées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		1.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		2.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de notes de conjoncture produites par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		1.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		2.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	100 %	100 %

Action 02 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE								
OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de personnels recyclés par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		65.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		80.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de dossiers traités efficacement				TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		60.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		90.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	508 236 000	508 236 000	203 919 849	203 919 849	170 547 516	139 506 040	83.6 %	68.4 %

Action 03**AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE**

OBJECTIF	Moderniser les infrastructures et les équipements du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de bâtiments de base construits				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		40.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		49.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		nombre de services réhabilités				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		25.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		40.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	102 600 000	102 600 000	102 600 000	102 600 000	85 748 797	94 753 560	83.6 %	92.4 %

Action 04**ETUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION AU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

OBJECTIF	Améliorer les performances en matière de planification, de programmation, de budgétisation et du suivi-évaluation des interventions du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents produits dans le cadre des activités de la chaîne PPBS				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		4.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		6.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	38 000 000	38 000 000	37 789 986	37 789 986	35 819 986	35 819 986	94.8 %	94.8 %

Action 05**COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère du Tracvail et de la Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		60.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		90.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	732 146 000	732 146 000	554 412 475	554 412 475	503 860 711	496 810 820	90.9 %	89.6 %

Action 06**GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE**

OBJECTIF	assurer une bonne exécution financière des programmes au MINTSS								
Indicateur	Intitulé:		Documents budgétaires et financières produits annuellement dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2013						
	Valeur de référence:		3.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		3.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 169 165 000	1 169 165 000	1 178 402 396	1 178 402 396	1 178 402 396	599 753 382	100 %	50.9 %	

Action 07**DEVELOPPEMENT DES TIC DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE**

OBJECTIF	Optimiser les échanges entre différentes structures du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		50.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		95.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	46 434 000	46 434 000	47 368 397	47 368 397	45 326 907	40 883 772	95,7 %	86,3 %

Action 08**CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE**

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Proportion d'objectifs planifiés et réalisés dans la feuille de route ministérielle				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		15.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	39 223 000	39 223 000	35 551 189	35 551 189	32 828 889	32 828 889	92.3 %	92.3 %

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

OBJECTIF	Veiller au respect des droits et règlements au ministère du Travail et de La Sécurité Sociale.							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de projets de texte élaborés dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		75.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		95.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	8 500 000	8 500 000	8 490 497	8 490 497	7 940 497	7 640 497	93.5 %	90 %

Action 10**COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		40.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		55.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	36 638 000	36 638 000	39 575 435	39 575 435	37 345 885	37 345 885	94.4 %	94.4 %

Action 11**GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		25.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		75.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	19 800 000	19 800 000	512 905 246	512 905 246	462 838 831	462 838 831	90.2 %	90.2 %

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

La mise en œuvre du PPA 2014 au MINTSS nous a permis de mesurer l'effort à accomplir dans la quête de l'atteinte des objectifs du DSCE en matière de promotion d'une sécurité sociale de qualité pour tous, et du travail décent dans tous les secteurs d'activité. Par ailleurs la recherche permanente d'un climat social serein à travers le dialogue tripartite a contribué à l'amélioration du climat des affaires, à la signature du décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), à la revalorisation des salaires des personnels de la Fonction Publique ; à la mise en place d'un Comité de concertation et du suivi du dialogue social ; à la réduction des taxes imposées aux transporteurs ; à l'augmentation des tarifs de transports. Ce résultat encourageant doit être un élément motivateur dans l'atteinte des autres objectifs assignés au sous secteur.

III.1. Leçons apprises

- La préparation des différents documents du budget ne peut se faire de façon individuelle. Seul un travail en équipe permet le respect des délais et la bonne qualité des rendus attendus ;
- Le travail du budget programme est un processus continu ; les chefs de Départements ministériels gagneraient à constituer des équipes de veille telles que le comité PPBS par la désignation des responsables des actions, des contrôleurs de gestion et des responsables d'activités ;
- Nécessité d'une évaluation en interne des activités réalisées ou à réaliser ;
- Bien choisir les indicateurs permet de mieux renseigner sur les performances réalisées. Un mauvais choix d'indicateur oblige à s'écarter de la réalité exprimée par les activités menées au sein d'une action précise. Il faudrait un meilleur accompagnement dans la formulation des indicateurs.

III.2. Perspectives

- Poursuivre le renforcement de la coordination entre les différents responsables de programmes ;
- Améliorer la formulation de certains indicateurs pour plus de pertinence dans le suivi et l'évaluation de la performance des actions des programmes ;
- Redynamiser l'Observatoire National du Travail pour assurer une production statistiques des questions de travail et de sécurité sociale de qualité, permettant de mieux renseigner les indicateurs ;
- Former le maximum des responsables sur les différents aspects du budget programme ;
- Opérationnaliser la chaîne PPBS du MINTSS par la désignation des responsables des actions, des contrôleurs de gestion et des responsables d'activités ;
- Renforcer davantage les capacités des services d'Inspection du Travail pour leur permettre d'adresser efficacement tous les problèmes du domaine du travail et de la sécurité sociale afin de donner à l'Administration du travail les outils et les moyens efficaces capables de l'aider à mieux réagir face aux incessantes interpellations des organes du système des Nations Unies, de la société civile et des partenaires sociaux nationaux.

- 3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE**
- 3.2. LEÇONS APPRISES**
- 3.3. PERSPECTIVES 2015**